
CABINET

SECRETARIAT GENERAL

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

PROJET D'APPUI AU MECANISME INCITATIF DE
FINANCEMENT AGRICOLE FONDE SUR LE
PARTAGE DE RISQUES (ProMIFA)

Avis d'appel à manifestations d'intérêt

SERVICES DE CONSEIL - SELECTION D'UNE SOCIETE DE CONSEILS
AMI N°04C/2025/MAHVDR-ProMIFA/FIDA en date du 06 mai 2025

Sélection d'un/des cabinet(s)/bureau(x) pour la mission de contrôle et surveillance des travaux de périmètres irrigués à travers la réalisation de 162 forages équipés en postes d'eau à énergie solaire au profit des producteurs maraîchers bénéficiaires du ProMIFA dans les régions agricoles de la Kara et des Savanes

»

Formulaires (Modèles) de soumissions des manifestations d'intérêt (MI)

Les formulaires, en annexes, sont proposés pour permettre aux candidats de soumettre des manifestations d'intérêt suivant des canevas harmonisés. A cet effet, ils sont tenus de les exploiter de façon convenable et judicieuse.

En annexes

- 1. Mandat de la mission et ;**
- 2. Critères d'évaluation des manifestations d'intérêt**

Date de soumission : 27 mai 2025

Formulaire EOI-1

Formulaire de soumission d'une manifestation d'intérêt

Lomé, le

La Personne Responsable

des marchés publics du MAHVDR

Concerne: Préciser

Nous, soussignés, déclarons ce qui suit.

1. Nous exprimons le souhait de fournir des services de conseil pour la mission susmentionnée et ne formulons aucune réserve concernant l'appel à manifestation d'intérêt, les instructions données aux sociétés de conseil, et leurs éventuels addenda.
2. Notre manifestation d'intérêt est valable pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours.
3. Notre société et ses associés, y compris les sous-traitants ou fournisseurs auxquels il pourrait être fait appel pour une quelconque partie du marché, n'ont pas été déclarés inéligibles par le FIDA et n'ont pas fait l'objet de sanctions, hormis celles déclarées au point 9 du présent formulaire, ou exclusions en application des textes de loi ou réglementations officielles du pays du client ni été écartés en vertu de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion (dit "Accord d'exclusion mutuelle")¹.
4. Nous reconnaissons et acceptons la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations. Nous certifions que ni notre société ni quiconque agissant pour notre compte ou en notre nom ne s'est livré à l'une quelconque des pratiques répréhensibles visées par la clause 6 des instructions données aux sociétés de conseil. Nous reconnaissons et comprenons par ailleurs que nous sommes tenus de signaler, par envoi d'un courriel à l'adresse anticorruption@ifad.org, toute allégation de pratique répréhensible que nous viendrions à connaître au cours du processus de sélection ou lors de l'exécution du marché.
5. Rien n'a été ni ne sera fait de notre part pour tenter d'amener une quelque autre société de conseil à soumettre ou ne pas soumettre une manifestation d'intérêt dans le but de restreindre la concurrence.
6. Nous reconnaissons et acceptons la Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Nous certifions que ni notre société ni quiconque agissant pour notre compte ou en notre nom ne s'est livré à aucun acte relevant du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle ou des atteintes sexuelles. Nous reconnaissons et comprenons en outre qu'il est de notre devoir de signaler, par envoi d'un courriel à l'adresse ethicsoffice@ifad.org, toute allégation

¹ L'Accord d'exclusion mutuelle a été conclu avec le Groupe de la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Pour plus d'informations, consulter le site <http://crossdebarment.org/>.

de harcèlement sexuel, d'exploitation ou d'atteintes sexuelles qui serait portée à notre connaissance au cours du processus de sélection ou lors de l'exécution du marché.

7. Le processus de sélection a donné ou devrait donner lieu au versement des commissions, gratifications ou autres sommes ci-après: *[Indiquer le nom et l'adresse complète de chaque bénéficiaire, le motif de l'octroi de chaque commission ou gratification, ainsi que leur montant et la monnaie dans laquelle elles ont été versées.]*

Nom du bénéficiaire	Adresse	Motif	Montant	Monnaie

(Si rien n'a été ni ne devrait être versé, indiquer "néant".)

8. Nous déclarons que ni notre société de conseil ni aucun de ses directeurs, partenaires, propriétaires, membres du personnel essentiel, mandataires, sous-consultants, sous-traitants ou partenaires constitués en consortium ou en co-entreprise ne sont en situation de conflit d'intérêt réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel au sens de la clause 5 des instructions données aux sociétés de conseil qui concernerait le présent processus de sélection ou l'exécution du marché. *[Veillez indiquer, si nécessaire: "hormis la situation ci-après" et présenter un exposé détaillé du conflit réel, potentiel ou perçu comme tel.]* Il est entendu que nous sommes en permanence tenus de faire état des conflits d'intérêt réels, potentiels ou perçus comme tels et informerons dans les plus brefs délais le client et le FIDA dès lors que de tels conflits apparaîtraient à tout stade du processus de la passation ou de l'exécution du marché.
9. Notre société de conseil et/ou l'un de ses directeurs, partenaires, propriétaires, membres du personnel essentiel, mandataires, sous-consultants, sous-traitants ou partenaires constitués en consortium ou en co-entreprise ont fait l'objet des condamnations pénales, sanctions administratives (y compris l'exclusion) et/ou suspensions temporaires ci-après:

Nature de la mesure (condamnation pénale, sanction administrative ou suspension temporaire)	Prononcée par	Nom de la partie condamnée, sanctionnée ou suspendue (et lien avec la société de conseil)	Motifs de la mesure (fraude portant sur l'obtention d'un marché ou corruption lors de l'exécution d'un marché)	Date et durée de la mesure

Si aucune condamnation pénale, sanction administrative ou suspension temporaire n'a été prononcée, veuillez indiquer "néant".

10. Nous reconnaissons et comprenons qu'il est de notre devoir d'informer rapidement le client de toute modification matérielle des renseignements fournis dans le présent formulaire de soumission d'une manifestation d'intérêt.
11. Il est entendu par ailleurs que la non-divulgence d'informations en relation avec le présent formulaire de soumission d'une manifestation d'intérêt peut entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre disposition appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
12. Il est entendu que vous n'êtes nullement tenu d'accepter les manifestations d'intérêt que vous pourriez recevoir.
13. Nous certifions également avoir lu et compris la Politique de confidentialité du FIDA, et avoir accepté d'être liés par celle-ci (consultable à l'adresse <https://ifad.org/fr/privacy>).

[Signataire autorisé]

[Nom et qualité du signataire]

[Nom et adresse de la société]

Formulaire EOI-2

Organisation de la société de conseil

Concerne: Préciser la mission choisie

Référence: PTBA 2025 :

[Veuillez décrire brièvement le profil et l'organisation de votre société/entité et de chaque cabinet associé aux fins de la présente mission. Veuillez joindre l'organigramme de votre société/entité. La manifestation d'intérêt doit apporter la preuve que la société est, sur le plan organisationnel, à même de s'acquitter de cette mission. Le document relatif aux qualifications doit par ailleurs démontrer que la société de conseil est en mesure de mettre à disposition et de déployer du personnel expérimenté de remplacement dans de brefs délais. Les curriculum vitæ du personnel essentiel ne sont pas nécessaires au stade de la présélection.]

Nom de la société de conseil	
Date de création	
Pays d'enregistrement	
Adresse complète de la société	
Interlocuteur: nom, qualité, coordonnées (téléphone, courriel)	Nom:
	Téléphone:
	Courriel:
Nombre de succursales dans le pays	
Pays d'opération et nombre de succursales dans chaque pays	
Effectifs à temps plein	
Effectifs à temps partiel	
Domaine(s) de compétence de la société de conseil	
Nombre de membres du personnel professionnel possédant une expérience en rapport direct avec la mission	
Sociétés affiliées et associées (le cas échéant) (précisions à fournir selon le format ci-après pour tous les associés)	

Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA)- Sélection d'un cabinet/bureau pour la mission de contrôle et surveillance des travaux de périmètres irrigués à travers la réalisation de 162 forages équipés en poste d'eau autonome à énergie solaire au profit des producteurs maraîchers bénéficiaires du ProMIFA dans les régions de la Kara et des Savanes- Référence PTBA 2025 : 1120601; PPM 2025 :TGO-2000001051-0103-CS-QCBS 2025-Formulaires de soumission des manifestations d'intérêt (MI)-Mandat de la mission et critères d'évaluation des MI

<ul style="list-style-type: none"> (i) Nom de la société (ii) Nature de l'activité (iii) Adresse de la société (iv) Site web de la société (v) Brève description de la société (120 mots maximum) 	
Informations supplémentaires que la société de conseil souhaite apporter:	

10 pages maximum

Formulaire EOI-3

Expérience de la société de conseil

Concerne: Préciser la mission choisie

Référence: PTBA 2025 :

[Veuillez fournir, en reprenant le format ci-dessous, des informations concernant chaque mission pour laquelle un contrat en bonne et due forme a été passé avec votre société de conseil et chacun des associés ayant participé à cette mission, soit à titre individuel en tant que personne morale soit comme l'une des principales entreprises regroupées au sein d'une association, en vue de fournir des services de conseil similaires à ceux demandés dans le mandat indicatif qui figure dans le présent appel à manifestation d'intérêt. La manifestation d'intérêt doit apporter la preuve que la société de conseil justifie d'une expérience éprouvée dans l'exécution de projets similaires quant à la teneur, la complexité, la valeur, la durée et le volume des services recherchés pour le présent marché.

20 pages au maximum

Intitulé de la mission:	Montant approximatif du contrat (en USD courants):
Pays: Lieu (dans ce pays):	Durée de la mission (en mois):
Nom du client:	Total mois-hommes pour la mission:

Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA)- Sélection d'un cabinet/bureau pour la mission de contrôle et surveillance des travaux de périmètres irrigués à travers la réalisation de 162 forages équipés en poste d'eau autonome à énergie solaire au profit des producteurs maraîchers bénéficiaires du ProMIFA dans les régions de la Kara et des Savanes- Référence PTBA 2025 : 1120601; PPM 2025 :TGO-2000001051-0103-CS-QCBS 2025-Formulaires de soumission des manifestations d'intérêt (MI)-Mandat de la mission et critères d'évaluation des MI

Adresse et autres coordonnées (dont la ou les adresses électroniques):	Montant approximatif des services fournis par votre société aux termes du contrat (en USD courants):
Date de début de la mission (mois, année): Date de fin de la mission (mois, année):	Total mois-hommes (cadres organiques) assurés par des consultants associés:
Nom des consultants associés, le cas échéant:	Nom des membres du personnel professionnel proposés par votre société ayant participé à la mission et fonctions exercées (indiquer les profils les plus importants - directeur/coordonateur de projet, chef d'équipe, ...):
Exposé du projet:	
Description des services effectivement fournis par votre personnel dans le cours de la mission:	

Nom de la société: _____

ANNEXE 1
MANDAT INDICATIF

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'HYDRAULIQUE
VILLAGEOISE ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL**

CABINET

**Personne Responsable des
marchés publics**

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-liberté-Patrie



Investir dans les populations rurales

Sélection d'un/des cabinet(s)/bureau(x) pour la mission de contrôle et surveillance des travaux de périmètres irrigués à travers la réalisation de 162 forages équipés en postes d'eau à énergie solaire au profit des producteurs maraîchers bénéficiaires du ProMIFA dans les régions agricoles de la Kara et des Savanes

**Mandat du consultant pour les prestations
sus décrites**

Avril 2025

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI AU MECANISME INCITATIF DE
FINANCEMENT AGRICOLE FONDE SUR LE PARTAGE
DE RISQUES (ProMIFA)

Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique villageoise et du développement rural (MAHVDR)/ Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA)

**Mandat portant sur la prestation
de services de conseil**

pour

le «

Sélection d'un/des cabinet(s)/bureau(x) pour la mission de contrôle et surveillance des travaux de périmètres irrigués à travers la réalisation de 162 forages équipés en postes d'eau à énergie solaire au profit des producteurs maraîchers bénéficiaires du ProMIFA dans les régions agricoles de la Kara et des Savanes

Référence: 32108 N°01C/2025/MAHDR-ProMIFA/FIDA

Date de soumission : 27 mai 2025

Mandat

Sélection d'un/des cabinet(s)/bureau(x) pour la mission de contrôle et surveillance des travaux de périmètres irrigués à travers la réalisation de 162 forages équipés en postes d'eau à énergie solaire au profit des producteurs maraîchers bénéficiaires du ProMIFA dans les régions agricoles de la Kara et des Savanes

1. Client

Le client de cette mission est : Ministère de l'Agriculture, de l'hydraulique villageoise et du Développement Rural (MAHVDR)

2. Informations générales sur le pays

Le gouvernement togolais a décidé d'apporter des solutions durables aux défis de transformation de l'agriculture pour en faire davantage un levier de création de richesses, d'emplois décents puis de redistribution équitable des fruits de la croissance en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural à travers le développement des chaînes de valeur agropastorales. Cette volonté politique a été traduite dans la feuille de route (2022-2025) en son axe 2 « Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie ». Cependant, il est à noter que le secteur agricole est faiblement financé par les banques et les systèmes de financement décentralisés (SFD) alors qu'il contribue pour près de 40% au Produit Intérieur Brut. En 2017, les crédits à l'agriculture ne représentaient que 0,2% du total des financements bancaires et environ 10% des prêts des SFD. Cette situation est due principalement à la perception de risque élevé par le système bancaire, notamment du fait de la faible structuration des chaînes de valeur agricoles.

3. Genèse du projet

Le Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (MIFA) a été lancé par le Gouvernement togolais le 25 juin 2018 et a pour objectifs de : (i) remédier à la fragmentation des chaînes de valeur agricoles ; (ii) promouvoir les produits financiers et assurantiels adaptés au secteur agricole ; (iii) faciliter le partage de risques entre les différents acteurs du secteur agricole ; (iv) fournir une assistance aux institutions financières, aux PME/PMI et producteurs agricoles ; et (v) réduire le coût d'emprunt pour les agro-industries.

Pour renforcer l'opérationnalisation du MIFA, le gouvernement togolais a sollicité et obtenu en 2019 l'appui technique et financier du Fonds international de développement agricole (FIDA) pour l'élaboration, le financement et la mise en œuvre du Projet d'appui au Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA).

L'objectif de développement du projet est d'offrir aux acteurs des chaînes de valeur agricoles organisées et performantes, un accès durable aux marchés et à des services financiers et non financiers adaptés.

Le ProMIFA est un projet d'envergure nationale mis en œuvre à travers trois composantes : (i) Composante 1 « Appui technique au développement des chaînes de valeur agro-pastorales et à l'accès au marché » ; (ii) Composante 2 « Appui au développement des produits et services financiers » ; (iii) Composante 3 « Appui institutionnel au MIFA, coordination et gestion du projet ».

Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA)- Sélection d'un cabinet/bureau pour la mission de contrôle et surveillance des travaux de périmètres irrigués à travers la réalisation de 162 forages équipés en poste d'eau autonome à énergie solaire au profit des producteurs maraîchers bénéficiaires du ProMIFA dans les régions de la Kara et des Savanes- Référence PTBA 2025 : 1120601; PPM 2025 :TGO-2000001051-0103-CS-QCBS 2025-Formulaires de soumission des manifestations d'intérêt (MI)-Mandat de la mission et critères d'évaluation des MI

Les résultats attendus du projet sont les suivants : (i) la productivité et la qualité des produits et services des petits producteurs organisés et des autres acteurs des chaînes de valeur agropastorale sont améliorées et leur accès aux marchés est accru ; (ii) l'accès des petits producteurs, de leurs organisations et des autres acteurs des chaînes de valeur agropastorales à des services financiers adaptés est amélioré ; (iii) le MAHDR est consolidé et performant dans la mise en œuvre de la stratégie de développement agricole togolaise. Le projet s'adresse principalement (i) aux petits exploitants agricoles des filières ciblées et leurs organisations professionnelles (coopératives, unions, fédérations); (ii) les ménages agricoles vulnérables et les jeunes entrepreneurs; (iii) les micros et petites entreprises rurales et autres acteurs en amont et en aval de la production, comprenant les activités et métiers connexes, dont la distribution d'intrants, la commercialisation, la transformation, l'artisanat (l'installation et l'entretien des équipements agricoles) et la fourniture d'autres services. Au terme de la mise en œuvre du projet, il est attendu de toucher 50 000 ménages représentant 300 000 bénéficiaires directs, dont 40% de jeunes des deux sexes, 30% de femmes adultes.

Dans sa seconde phase, le ProMIFA a connu un changement d'ancrage institutionnel et est désormais placé sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'hydraulique villageoise et du Développement Rural (MAHVDR) avec la gestion du projet dorénavant assurée par une Coordination opérationnelle déléguée (COD), à l'instar des cadres de pilotage et de coordination défini par le PNIASAN 2017-2025.

L'approche de mise en œuvre du projet est le « faire-faire » et le « faire avec » en privilégiant, autant que faire se peut, des prestataires de services existants et des opérateurs privés nationaux ou des organismes nationaux, régionaux, voire internationaux, spécialisés, ayant fait leurs preuves ou ayant déjà établi des relations ou des modèles d'accompagnement dans le domaine de la finance rurale et de l'organisation des chaînes de valeur agricoles.

La deuxième phase du ProMIFA a démarré au premier semestre 2023 par des activités préliminaires et des préalables devant contribuer à lever des conditions suspensives pour faciliter le premier décaissement notamment l'achèvement du recrutement de l'équipe de l'unité de coordination du projet et sa prise de fonction et autres.

4. Informations générales relatives à la mission

Le ProMIFA, dans sa mise en œuvre envisage de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des producteurs afin de les porter à des niveaux de performances leur permettant d'administrer un crédit. Pour ce faire ; les producteurs accompagnés bénéficient d'appuis en infrastructures et équipements pour améliorer leurs capacités de production.

Dans ce sens il est prévu de l'aménagement de périmètres irrigués à travers la réalisation de 400 forages équipés en postes d'eau autonomes à énergie solaire dans les 6 régions agricoles du Togo. Ces infrastructures serviront principalement à la production maraîchère et accessoirement à l'aviculture.

Les travaux sont répartis en six (06) lots suivant les régions comme suit :

Lot 1 : Région Maritime 46 forages et périmètres irrigués ;

Lot 2 : Région Plateaux ouest 57 forages et périmètre irrigués ;

Lot 3 : Région Plateaux-Est 58 forages et périmètres irrigués

Lot 4 : Région Centrale 77 forages et périmètre irrigué

Lot 5 : Région de la Kara 79 forages et périmètre irrigué ;

Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA)- Sélection d'un cabinet/bureau pour la mission de contrôle et surveillance des travaux de périmètres irrigués à travers la réalisation de 162 forages équipés en poste d'eau autonome à énergie solaire au profit des producteurs maraîchers bénéficiaires du ProMIFA dans les régions de la Kara et des Savanes- Référence PTBA 2025 : 1120601; PPM 2025 :TGO-2000001051-0103-CS-QCBS 2025-Formulaires de soumission des manifestations d'intérêt (MI)-Mandat de la mission et critères d'évaluation des MI

Lot 6 : Région des Savanes 83 forages et périmètre irrigué.

L'ensemble de ces travaux sont regroupés en trois (03) marchés de services consultants.

Le marché, objet des prestations, porte sur le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagement des périmètres irrigués à travers la réalisation de 162 forages **équipés en postes d'eau à énergie solaire au profit des producteurs maraîchers bénéficiaires du ProMIFA dans les régions agricoles de la Kara et des Savanes**

En vue d'assurer la qualité des travaux, il est prévu la sélection d'un cabinet/bureau pour réaliser la mission de contrôle et surveillance.

Pour le processus de sélection de le/les cabinets/bureaux à même de conduire cette mission et pour le cahier de charges y afférent, le présent mandat est élaboré. Il précise les objectifs, une description détaillée de la mission du Consultant, le profil requis du consultant.

6. Objectifs de la mission

L'objectif de la mission est d'assister le MAHVDR dans la conception, le suivi et le contrôle des travaux de réalisation de 400 forages équipés en poste d'eau autonome à énergie solaire et d'aménagement de périmètres irrigués au profit des producteurs maraîchers bénéficiaires du ProMIFA. A ce titre l'objectif général de la mission est d'assurer la conformité des travaux aux normes édictées, la durabilité des infrastructures et leur adéquation avec les besoins des bénéficiaires.

Spécifiquement, il s'agit pour le(s) cabinet/cabinet(s) de

- Assister le MAHVDR/ProMIFA, lors de l'analyse et de l'évaluation des offres, en vue de la sélection des entreprises de construction / fournisseurs ;
- Assurer le suivi et le contrôle permanents des travaux sur 79 chantiers (sites) dans la région de la Kara et 83 chantiers (sites) dans la région des Savanes
- Garantir la qualité, la durabilité et la fonctionnalité des infrastructures à réaliser sur l'ensemble de ces sites
- Assurer le respect des normes techniques et environnementales (en matière d'approvisionnement en eau et de gestion durable des ressources en eau)
- Vérifier la conformité des matériaux et équipements utilisés
- Evaluer les performances des postes d'eau autonome
- Assurer la supervision et le contrôle des implantations hydrogéologiques/géophysiques et des travaux de réalisation des forages
- Préparer les états d'avancement de chantier plus précisément les décomptes qui pourront permettre un paiement des entreprises, en collaboration avec les entrepreneurs ;
- Produire des rapports périodiques de la mission de contrôle et suivi de l'exécution ;
- Appuyer le MAHVDR/ProMIFA dans la résolution des problèmes relatifs à l'exécution des travaux suivant les spécifications techniques ;
- Assister le MAHVDR/ProMIFA, dans la réception (provisoire et définitive) des ouvrages
- Fournir les rapports de fin de la mission de contrôle ;

7. Périmètre des services, résultats et livrables attendus de la mission

7.1. Etendue de la mission

Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA)- Sélection d'un cabinet/bureau pour la mission de contrôle et surveillance des travaux de périmètres irrigués à travers la réalisation de 162 forages équipés en poste d'eau autonome à énergie solaire au profit des producteurs maraîchers bénéficiaires du ProMIFA dans les régions de la Kara et des Savanes- Référence PTBA 2025 : 1120601; PPM 2025 :TGO-2000001051-0103-CS-QCBS 2025-Formulaires de soumission des manifestations d'intérêt (MI)-Mandat de la mission et critères d'évaluation des MI

Les prestations, objet du présent mandat portent sur la fonction de maître d'œuvre couvrant l'exécution des travaux d'aménagement de périmètres irrigués à travers la réalisation de 162 forages équipés en poste d'eau autonome à énergie solaire au profit des producteurs maraîchers bénéficiaires du ProMIFA dans les régions agricoles de la Kara et des Savanes

- Travaux d'aménagement des périmètres irrigués à travers la réalisation de 79 forages équipés en poste d'eau autonome à énergie solaire dans la région agricole de la Kara ;
- Travaux d'aménagement des périmètres irrigués à travers la réalisation de 83 forages équipés en poste d'eau autonome à énergie solaire dans la région agricole des Savanes ;

Les activités de maîtrise d'œuvre comprendront de manière non exhaustive les interventions suivantes :

Etudes préliminaires :

- Analyse et confirmation / validation des études de prospection géophysique/hydrogéologiques fournies par les prestataires ;
- Vérification de la faisabilité technique et environnementale des sites de forages ;

Suivi des travaux de forage

- Supervision du terrassement et du forage ;
- Contrôle des paramètres de forage (profondeur, diamètre, débit, qualité de l'eau) ;
- Vérification des matériaux : tubage, graviers, filtres etc. ;

Installation des postes d'eau autonome

- Contrôle de l'installation des pompes solaires ;
- Vérification du système de stockage et de distribution de l'eau.

Test de mise en service

- Vérification et confirmation des tests de pompage pour évaluer la performance des forages ;
- Contrôle de la qualité de l'eau (analyse physico-chimique et bactériologique)
- Suivi de la mise en service et ajustements nécessaires

Aménagement du périmètre irrigué

- Sur la base du débit mesuré, valider les dimensions du périmètre irrigué proposés par l'entreprise ;
- Valider le plan d'aménagement proposé par l'entreprise avec les bénéficiaires ;
- Contrôler la qualité de la préparation du sol ;
- Contrôler la qualité de la tuyauterie
- Suivre et valider le morcellement de la parcelle ;
- Réception provisoire des ouvrages.

Formation et documentation

- Sensibilisation, mobilisation et animation des bénéficiaires. Ce volet se fera en collaboration avec la DAEMA et l'ICAT ;
- Fourniture de rapports détaillés à chaque étape ;

7.2. Résultats attendus et livrables

Au terme de la mission du consultant, il est attendu les livrables ci-après :

- un chronogramme détaillé de l'exécution de la mission après concertation avec le client ;
- Rapports d'études préliminaires ;

Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA)- Sélection d'un cabinet/bureau pour la mission de contrôle et surveillance des travaux de périmètres irrigués à travers la réalisation de 162 forages équipés en poste d'eau autonome à énergie solaire au profit des producteurs maraîchers bénéficiaires du ProMIFA dans les régions de la Kara et des Savanes- Référence PTBA 2025 : 1120601; PPM 2025 :TGO-2000001051-0103-CS-QCBS 2025-Formulaires de soumission des manifestations d'intérêt (MI)-Mandat de la mission et critères d'évaluation des MI

- Rapport de supervision pour chaque phase (forge, installation, tests, aménagement du périmètre) ;
- Certificat de conformité des infrastructures ;
- Résultats des analyses de l'eau
- Manuel d'entretien et de gestion pour les comités locaux
- une programmation précise des activités du projet par l'élaboration d'un programme d'exécution technique et financière dès après l'identification des communautés villageoises éligibles ;
- un relevé hydrogéologique local pour l'implantation des forages nouveaux sur les sites éligibles ;
- les communautés éligibles bénéficieront d'une information et d'un appui dans la formulation de leurs demandes et la mise en place des structures de gestion du point d'eau ;
- les procédures et les dossiers dont l'administration aura besoin pendant le projet (statut des points d'eau(PE), formulaire de demande d'intervention à remplir par les villageois, licence d'exploitation accordée par l'Etat aux Comités Eau, fiches descriptives de PEA et du coût de l'eau à présenter aux villageois, méthodologie de la sensibilisation / animation / formation, méthodologie de l'éducation pour la santé et l'hygiène etc.) seront définis au préalable avec la coordination du projet ;
- le Consultant fournira, sur la base des documents déjà développés par le MAHVDR, les dossiers techniques suivant l'allotissement décrit dans ces termes de référence ;
- le Consultant est en charge, pour la compte du MAHVDR et avec son appui, du suivi des travaux de construction des ouvrages, pose des pompes;
- le Consultant participera à la réception provisoire des différents lots de travaux ;
- le Consultant assurera la mise en place des structures de gestion dans les villages sélectionnés et l'établissement éventuel des relations contractuelles avec les opérateurs privés impliqués (artisans réparateur, banques) ;
- le Consultant appuiera les usagers pendant et après la réalisation des ouvrages dans la limite de la durée du projet ;
- le Consultant participera aux campagnes pour l'éducation à l'hygiène et à la santé en collaboration avec la coordination du projet;
- le Consultant mettra en place une analyse genre des résultats et associera les femmes tout au long du projet, celles-ci étant, traditionnellement, les premières utilisatrices et bénéficiaires des points d'eau ;
- le Consultant fournira un ensemble de véhicules et matériels nécessaires au bon déroulement du projet (la liste de ces équipements est fournie au chapitre logistique) ;
- le Consultant fournira les rapports et assurera la gestion générale du projet.

7.3. Approche méthodologique

Le(s) bureau (x) assura/assurera la mission de surveillance et de contrôle suivant l'approche, les méthodes et outils appropriés permettant d'obtenir les résultats escomptés et ceci des études préliminaires à la réception définitive des travaux après douze (12) mois de garantie .

7.4. Préparation d'un plan de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) pour les périmètres irrigués et forages réalisés dans le cadre ProMIFA

7.4.1. Objectif du plan de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) :

L'objectif principal d'un plan de gestion environnementale, sociale et climatique est d'établir le plan d'action des mesures de gestion environnementale, sociale et climatique à mettre en œuvre par l'unité de gestion du projet ProMIFA. Ces mesures doivent viser à éviter, minimiser ou atténuer, y compris la compensation ou la compensation, les impacts environnementaux, sociaux et climatiques négatifs (encore appelé risques) des

périmètres irrigués et forages réalisés par le projet et à assurer le respect des PESEC. Ces périmètres irrigués et forages seront appelés « sous-projets » par la suite.

Il s'agira donc d'identifier et d'analyser les risques liés à l'usage et la gestion des sous-projets et pour chacun de ces risques ou famille de risques, de proposer des mesures d'évitement, de réduction ou d'atténuation de leurs impacts.

Cette analyse de risques et la proposition de mesures de gestion associées, se conduisent en consultation avec les parties prenantes aux sous-projets.

7.4.2. Étendue des travaux :

7.4.2.1. Méthodologie et approche :

- Décrivez la méthodologie employée pour la préparation du PGESC, y compris l'engagement et les consultations des parties prenantes
- Décrivez la méthodologie de préparation, la collecte de données et toutes les contraintes rencontrées (par exemple, limitations de données ou contraintes de ressources).

7.4.2.2. Description des sous-projets :

- Fournir un bref résumé de la nature, de la taille et de l'emplacement des sous-projets, et leurs liens potentiels avec les facteurs sociaux, environnementaux et climatiques des territoires concernés.
- Fournir un aperçu des groupes cibles et des bénéficiaires des sous-projets et des autres parties-prenantes à considérer.

7.4.2.3. Cadre institutionnel et juridique :

- Fournir un aperçu des lois, réglementations et normes environnementales/sociales nationales applicables aux sous-projets.

7.4.2.4. Situation environnementale et sociale de référence :

- Décrivez le contexte environnemental et social : conditions de base existantes, couvrant les ressources en eau, l'hydrogéologie, l'utilisation des terres, le climat, la biodiversité et les conditions socio-économiques pour chacune des zones des sous-projets.

7.4.2.5. Analyse des impacts environnementaux et sociaux :

- Identification des risques et impacts environnementaux et sociaux :
 - o Analyse détaillée des impacts positifs et négatifs potentiels résultant des activités des sous-projets.
 - o Classification des impacts par type (direct, indirect, cumulatif, immédiat, à long terme, permanent) et par domaine d'effet (par exemple, biodiversité, efficacité des ressources, pollution, conditions de travail, santé et sécurité des communautés, changement climatique, etc.).

Le consultant pourra s'appuyer sur les questions/ thèmes suivants, qu'il pourra compléter le cas échéant :

A. [Utilisation efficace de la ressource et pollution](#)

- A.1 Risques de pollution externe de la ressource en eau (la ressource en eau est polluée par d'autres activités minière, industrielle, domestique, ...)
- A.2 Risques de pollution de la ressource en eau et du milieu par les activités agricoles conduites sur le périmètre irrigué (en particulier par l'usage de produits de synthèse – fertilisants/pesticides)
- A.3 Risques de surconsommation de la ressource en eau (y compris en tenant compte des autres usages/usagers de la ressource) et risque associé de salinisation de la ressource en eau

A.4 Risques de salinisation des sols (en cas de mauvaise pratique d'irrigation, de fertilisation et/ou de drainage)

B. [Accès aux périmètres, conditions de travail et santé](#)

B.1 Risques à l'accessibilité/exclusion du périmètre pour les populations locales / Risque de capture par les élites : En quoi les parcelles du périmètre irrigué seront accessibles pour les cibles des sous-projets et en particulier les personnes les plus vulnérables. Quel processus de consultation social a permis/va permettre la répartition du foncier

B.2 Risques de pratiques discriminatoires sur le périmètre irrigué (envers les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap), risque de non-représentation de ces publics dans les collectifs professionnels et risques de violence basée sur le genre

B.3 Risques liés au travail des enfants

B.4 Risques que des conditions de travail dégradées se développent sur les périmètres irrigués : maladies parasitaires et autres maladies transmises par l'eau, températures extrêmes et contact avec des animaux dangereux et venimeux.

B.5 Les périmètres pourraient-ils avoir des effets négatifs imprévus sur la nutrition ?

B.6 Risques liés aux infrastructures (réservoirs d'eau surélevés et leur structure métallique)

7.4.2.6. Mesures d'atténuation

- Identification des stratégies d'atténuation : pour chacun des risques/impacts identifié seront proposés
 - o des mesures claires et réalisables pour atténuer les impacts négatifs identifiés.
 - o des mesures de renforcement visant à promouvoir les impacts positifs potentiels.
 - o des objectifs et indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour mesurer l'efficacité des mesures d'atténuation.

Le tableau joint en annexe pourra être utilisé pour une présentation synoptique de ces mesures.

Quand opportun, les mesures identifiées seront complétées des informations suivantes :

- Protocoles et indicateurs de suivi :
 - o Description détaillée du programme de surveillance, des paramètres, des méthodes et des indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation.
 - o Lieux d'échantillonnage, fréquence de surveillance et mécanismes permettant de prendre des mesures correctives lorsque les seuils sont dépassés.
- Exigences en matière de suivi et de portée à connaissance :
 - o Aperçu des rôles et des responsabilités pour la préparation, la soumission et l'examen des rapports de surveillance.
 - o Spécification de la fréquence, du contenu et des mécanismes de distribution des rapports.

7.4.2.7. Rôles et responsabilités

- Dispositions institutionnelles :
 - o Identification des principales organisations et personnes responsables de la mise en œuvre du PGESC.
 - o Rôles des autorités locales, des usagers des sous-projets, et de tout contrôleur tiers.
 - o Responsabilités en matière de renforcement des capacités, de suivi, de formation et de financement.

7.4.2.8. Estimations des coûts et du budget

- Coûts estimés pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de surveillance.

Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA)- Sélection d'un cabinet/bureau pour la mission de contrôle et surveillance des travaux de périmètres irrigués à travers la réalisation de 162 forages équipés en poste d'eau autonome à énergie solaire au profit des producteurs maraîchers bénéficiaires du ProMIFA dans les régions de la Kara et des Savanes- Référence PTBA 2025 : 1120601; PPM 2025 :TGO-2000001051-0103-CS-QCBS 2025-Formulaires de soumission des manifestations d'intérêt (MI)-Mandat de la mission et critères d'évaluation des MI

-
- Répartition détaillée du budget, y compris les ajustements potentiels lors de la mise en œuvre.

7.4.2.9. Calendrier et plan de mise en œuvre

- Phasage des activités :
 - o Calendrier détaillé pour la mise en œuvre de tous les composants du Plan de Gestion Environnementale Social et climatique dans les différentes phases des sous-projets (conception, construction, exploitation, déclassement).

7.4.2.10. Annexes

- Matrice ESCMP : Matrice complète résumant les impacts identifiés, les mesures proposées, les indicateurs de suivi, les rôles, les responsabilités et les coûts.
- Liste des parties prenantes et procès-verbaux des réunions : Comptes rendus des consultations et des réunions tenues pendant la préparation de l'ESCMP.

7.4.2.11. Vérification de la qualifications du consultant :

- Formation : Diplôme supérieur en sciences de l'environnement, en sciences sociales, en gestion des ressources naturelles ou dans des domaines connexes.
- Expérience professionnelle : Au moins 8 ans d'expérience dans le développement de PGESC / EIES, y compris une expérience avec les normes internationales (par exemple, les politiques de sauvegarde des IFI telles que le FIDA, la Banque mondiale, etc.).
- Compétences techniques : Expertise en matière d'évaluation d'impact environnemental/social, d'analyse des risques climatiques et de cadres de surveillance.
- Engagement des parties prenantes : capacité avérée à dialoguer avec les communautés concernées et à faciliter les consultations publiques.

7.4.2.12. Résultats attendus

- Plan final de gestion environnementale, sociale et climatique
- Annexes

8. Lieu et délai d'exécution et déroulement des activités

La mission de contrôle et de surveillance sera réalisée dans les deux(02) régions agricoles du Togo (Maritime, Plateaux Ouest). La durée de la mission est de dix (10) mois hors saisons des pluies..

9. Coordination du projet

Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA)-COD ProMIFA, 3 Avenue Duisburg, Bâtiment (FSRP, ProMIFA et PRIMA), 2è étage, 1er bureau en face des escaliers, BP : Tél : +228 90 45 38 74/90 06 04 27/90 06 43 51/90 20 40 42, email : promifa2023@gmail.com

10. Services et équipements à fournir par le client

Le Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique villageoise et du développement rural (MAHVDR)/Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA) mettra gratuitement à la disposition du consultant, aux fins de l'exécution des Prestations, des services, installations et propriétés nécessaires. Il s'agit entre autres des documents de projets, des manuels ou toute autre documentation jugée nécessaire.

Les experts domaines du ProMIFA et des cadres des services techniques du MAHVDR impliqués pourraient être mis également à contribution au besoin pour la réussite de la mission du consultant.

Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA)- Sélection d'un cabinet/bureau pour la mission de contrôle et surveillance des travaux de périmètres irrigués à travers la réalisation de 162 forages équipés en poste d'eau autonome à énergie solaire au profit des producteurs maraîchers bénéficiaires du ProMIFA dans les régions de la Kara et des Savanes- Référence PTBA 2025 : 1120601; PPM 2025 :TGO-2000001051-0103-CS-QCBS 2025-Formulaires de soumission des manifestations d'intérêt (MI)-Mandat de la mission et critères d'évaluation des MI

11. Services et équipements à fournir par le consultant

Le consultant est censé mobiliser les matériels et équipements nécessaires pour la bonne exécution de sa mission.

12. Profils des intervenants sur les activités

Pour mener à bien son mandat, le prestataire doit répondre aux exigences suivantes :

12.1. Cabinet/bureau :

Le Consultant doit être un Cabinet/Bureau d'Etudes indépendant, spécialisé dans les études techniques, ayant une expérience confirmée en la matière. A cet effet, le consultant devra avoir :

- ✚ au moins 10 années d'existence ;
- ✚ avoir réalisé au moins cinq (05) missions dans le domaine de prestations au cours des dix (10) dernières années ; Avoir réalisé au moins trois (03) missions de surveillance et le contrôle des travaux de réalisation des périmètres irrigués et de forages dont au moins un (01) portant sur les forages équipés en poste d'eau à énergie solaire et au cours des dix (10) dernières années.

12.2. Personnel Clé

Le Consultant devra s'organiser de façon à répondre aux contraintes en termes de calendrier et de contenu de la prestation. Le personnel requis devra à minima inclure les profils suivants :

☐ Chef de mission:

- Expert en projets de développement de niveau (BAC+5) en hydraulique/génie rural/hydrogéologie/génie civil ou équivalent, ayant un minimum de 10 ans d'expérience générale ;
- Expérience spécifique :
 - Avoir au moins 05 ans d'expérience dans la conduite d'analyses économiques et financières de projets d'investissements ;
 - Avoir une expérience d'au moins deux projets d'AEPA incluant (i) études de faisabilité (ii) préparation du Dossier d'Appel d'Offres et (iii) évaluation des offres et préparation de Contrats. L'un au moins des projets devrait avoir une valeur d'investissement d'au moins US\$10.000.000.
 - Avoir au moins deux expériences de projet d'AEP des villes d'au moins 5 000 habitants lors de la conception intégrant la construction de station de traitement des boues de vidange incluant les (i) les conceptions préliminaires (ii) études d'APD et (iii) la préparation du Dossier d'Appel d'Offres et contrôle des travaux.
 - Avoir au moins une expérience d'un projet de construction de station de traitement des boues de vidange des villes d'au moins 10 000 habitants à la conception incluant les (i) les conceptions préliminaires (ii) études d'APD et (iii) la préparation du Dossier d'Appel d'Offres le contrôle des travaux.
- Durée d'intervention : 27 hommes-mois

NB/ Le Chef de mission devra prendre des dispositions pour une coordination efficace et efficiente de la mission de contrôle dans ces deux (02) régions (Maritime et Plateaux-Ouest).

☐ Quatre (04) Experts hydrauliciens :

- BAC+5 en hydraulique/génie rural/hydrogéologie ou équivalent, Ingénieur spécialisé chargé de la modélisation et des simulations des réseaux d'AEPA pour les études de faisabilité technique et contrôle des travaux avec une expérience générale d'au moins 07 ans ;
- Expérience spécifique :
 - Avoir une expérience d'au moins deux projets d'AEPA incluant (i) études de faisabilité (ii) préparation du Dossier d'Appel d'Offres et (iii) évaluation des offres et préparation de Contrats.

L'un au moins des projets devrait avoir une valeur d'investissement d'au moins US\$10.000.000.

- Avoir au moins deux expériences de projet d'AEP des villes d'au moins 5 000 habitants lors de la conception intégrant la construction de station de traitement des boues de vidange incluant les (i) les conceptions préliminaires (ii) études d'APD et (iii) la préparation du Dossier d'Appel d'Offres et contrôle des travaux.
- Avoir au moins une expérience d'un projet de construction de station de traitement des boues de vidange des villes d'au moins 10 000 habitants à la conception incluant les (i) les conceptions préliminaires (ii) études d'APD et (iii) la préparation du Dossier d'Appel d'Offres le contrôle des travaux.
- Durée d'intervention : 17 hommes-mois

□ Un (01) Expert hydrologue :

- Ingénieur hydrologue spécialisé (BAC+5) en hydraulique/génie rural/hydrogéologie ou équivalent, chargé de la conception pour les études de faisabilité technique et contrôle des travaux en qualité d'expert hydrologue avec une expérience d'au moins 10 ans ;
- Expérience spécifique :
 - Avoir une expérience d'au moins deux projets d'AEPA incluant (i) études de faisabilité (ii) préparation du Dossier d'Appel d'Offres et (iii) évaluation des offres et préparation de Contrats. L'un au moins des projets devrait avoir une valeur d'investissement d'au moins US\$10.000.000.
 - Avoir au moins deux expériences de projet d'AEP des villes d'au moins 5 000 habitants lors de la conception intégrant la construction de station de traitement des boues de vidange incluant les (i) les conceptions préliminaires (ii) études d'APD et (iii) la préparation du Dossier d'Appel d'Offres et contrôle des travaux.
 - Avoir au moins une expérience d'un projet de construction de station de traitement des boues de vidange des villes d'au moins 10 000 habitants à la conception incluant les (i) les conceptions préliminaires (ii) études d'APD et (iii) la préparation du Dossier d'Appel d'Offres le contrôle des travaux.
- Durée d'intervention : 05 hommes-mois

□ Quatre (04) Experts génie civil :

- Ingénieur génie civil spécialisé (BAC+5) en Génie civil ou équivalent, chargé de la conception pour les études de faisabilité technique et contrôle des travaux en qualité d'expert génie civil avec une expérience générale d'au moins 10 ans;
- Expérience spécifique :
 - Avoir une expérience d'au moins deux projets d'AEPA incluant (i) études de faisabilité (ii) préparation du Dossier d'Appel d'Offres et (iii) évaluation des offres et préparation de Contrats. L'un au moins des projets devrait avoir une valeur d'investissement d'au moins US\$10.000.000.
 - Avoir au moins deux expériences de projet d'AEP des villes d'au moins 5 000 habitants lors de la conception intégrant la construction de station de traitement des boues de vidange incluant les (i) les conceptions préliminaires (ii) études d'APD et (iii) la préparation du Dossier d'Appel d'Offres et contrôle des travaux.
 - Avoir au moins une expérience d'un projet de construction de station de traitement des boues de vidange des villes d'au moins 10 000 habitants à la conception incluant les (i) les

conceptions préliminaires (ii) études d'APD et (iii) la préparation du Dossier d'Appel d'Offres le contrôle des travaux.

- Durée d'intervention : 17 hommes-mois

□ **Quatre (04) Experts électromécaniciens :**

- (BAC+5)-Ingénieur spécialisé en électrotechnique/électromécanique ou équivalent chargé de la conception pour les études de faisabilité technique et le contrôle des travaux d'AEPA avec une expérience générale d'au moins 10 ans
- Expérience spécifique :
 - Avoir une expérience d'au moins deux projets d'AEPA incluant (i) études de faisabilité (ii) préparation du Dossier d'Appel d'Offres et (iii) évaluation des offres et préparation de Contrats. L'un au moins des projets devrait avoir une valeur d'investissement d'au moins US\$10.000.000.
 - Avoir au moins deux expériences de projet d'AEP des villes d'au moins 5 000 habitants lors de la conception intégrant la construction de station de traitement des boues de vidange incluant les (i) les conceptions préliminaires (ii) études d'APD et (iii) la préparation du Dossier d'Appel d'Offres et contrôle des travaux.
 - Avoir au moins une expérience d'un projet de construction de station de traitement des boues de vidange des villes d'au moins 10 000 habitants à la conception incluant les (i) les conceptions préliminaires (ii) études d'APD et (iii) la préparation du Dossier d'Appel d'Offres le contrôle des travaux.
- Durée d'intervention : 12 hommes-mois

□ **Deux(02) Experts Génie sanitaire/Procédés :**

- (BAC+5) ; Ingénieur génie ou équivalent, spécialisé sanitaire/ de Procédés ; chargé de la conception pour les études de faisabilité technique et le contrôle des travaux d'assainissement avec une expérience générale d'au moins 07 ans;
- Expérience spécifique :
 - Avoir une expérience d'au moins 02 projets de conception et supervision des travaux de construction de latrines dont le montant des investissements est supérieur ou égal à \$1.000.000 incluant les incluant les (i) les conceptions préliminaires (ii) études d'APD et (iii) la préparation du Dossier d'Appel d'Offres, contrôle des travaux.
 - Avoir une expérience d'au moins 02 projets de conception et supervision des travaux de construction de station de traitement des boues de vidange dont le montant des investissements est supérieur ou égal à \$7.000.000 incluant les incluant les (i) les conceptions préliminaires (ii) études d'APD et (iii) la préparation du Dossier d'Appel d'Offres, contrôle des travaux.
- Durée d'intervention: 17 hommes-mois

□ **Un (01) Expert SIG (Système d'Information Géographique) :**

- (BAC+5) , Spécialiste SIG Spécialiste en Géomatique ou équivalent de niveau ayant au moins 5 années d'expérience professionnelle.
- Il devra avoir réalisé dans les 5 dernières années au moins 2 missions similaires sur projets d'AEPA. Il aura en charge la collecte des données d'AEPA à référence spatiale, création de la géo-database et visualisation cartographique des différents schémas d'AEPA retenus dans le cadre du projet.
- Durée d'intervention : 2 hommes-mois

□ **Un (01) Expert socioéconomiste :**

- Spécialiste chargé des études socioéconomiques de niveau (Bac+4) en Economie, Socio-économie, Agro-économie, autres Sciences sociales ou équivalent, ayant une expérience générale d'au moins 07 ans
- Expérience spécifique :
 - Avoir une expérience d'au moins deux projets d'AEPA incluant (i) études de faisabilité, le contrôle des travaux ; l'un au moins des projets devrait avoir une valeur d'investissement d'au moins US\$200.000.
 - Avoir au moins deux expériences de projet d'AEP des villes d'au moins 5 000 habitants lors de la conception intégrant la construction de station de traitement des boues de vidange incluant les (i) les conceptions préliminaires (ii) études d'APD et (iii) contrôle des travaux.
 - Avoir au moins une expérience d'un projet de construction de station de traitement des boues de vidange des villes d'au moins 10 000 habitants à la conception incluant les (i) les conceptions préliminaires (ii) études d'APD et (iii) le contrôle des travaux.
- Durée d'intervention : 17 hommes-mois

□ **Un (01) Expert environnementaliste :**

- De niveau BAC+4, en Sciences naturelles, économie, sociologie ou équivalent chargé des études d'impact environnemental et social pour les études de faisabilité technique et contrôle des travaux avec une expérience générale d'au moins 07 ans;
- Expérience spécifique :
 - Avoir une expérience d'au moins deux projets d'AEPA incluant (i) études de faisabilité (ii) préparation du Dossier d'Appel d'Offres et (iii) évaluation des offres et préparation de Contrats ; l'un au moins des projets devrait avoir une valeur d'investissement d'au moins US\$10.000.000.
 - Avoir au moins deux expériences de projet d'AEP des villes d'au moins 5 000 habitants lors de la conception intégrant la construction de station de traitement des boues de vidange incluant les (i) les conceptions préliminaires (ii) études d'APD et (iii) la préparation du Dossier d'Appel d'Offres et contrôle des travaux.
 - Avoir au moins une expérience d'un projet de construction de station de traitement des boues de vidange des villes d'au moins 10 000 habitants à la conception incluant les (i) les conceptions préliminaires (ii) études d'APD et (iii) la préparation du Dossier d'Appel d'Offres le contrôle des travaux.
- Durée d'intervention : 12 hommes-mois

13. Norme d'exécution des prestations et confidentialité

Le consultant devra exécuter les prestations et remplir ses obligations avec diligence et efficacité, conformément à ce qui est prévu dans les offres techniques et financières.

Tout document produit dans le cadre de la mission est la propriété du projet.

14. Méthode de sélection

La méthode de sélection requise est celle fondée sur la qualité et le coût (SFQC) ; Le MAHVDR dressera une liste restreinte de six (06) candidats au maximum présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base d'une demande d'appel à Propositions (DAP) qui leur sera remise pour la réalisation des services requis. Un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC).

ANNEXE 2

Critères de sélection et d'évaluation

Poste	Critères	Points
Pour ce qui concerne l'expérience spécifique, sera réputée probante l'exécution réussie d' au moins 2 projets de nature et d'envergure similaires au cours des 10 dernières années .		
A.	<i>Nature des activités et le nombre d'années d'existence du cabinet (10 points)</i>	10
i	La société existe depuis 10 ans au moins.	05
ii	La société a réalisé au moins cinq (05) prestations pertinentes dans leur secteur d'activités au cours des dix (10) dernières années.	05
B.	<i>Qualifications des consultants (cabinets) dans le domaine des prestations prévues</i>	20
i	Avoir réalisé au moins cinq (05) missions de contrôle et de surveillance des travaux de réalisation des périmètres irrigués et ou de forages au cours des dix (10) dernières années (10 points, soit 02 points/mission exécutée et prouvée)	10
ii	Avoir réalisé au moins trois (03) missions de surveillance et le contrôle des travaux de réalisation des périmètres irrigués, couplées de la réalisation des forages dont au moins un (01) portant sur les forages équipés en poste d'eau à énergie solaire et au cours des dix (10) dernières (10 points, soit 04 points pour la mission portant sur les forages équipés en poste d'eau à énergie solaire (exécutée et prouvée) et 03 points/mission (02 autres missions)) .	10
C	<i>Références dans la conduite de missions similaires</i>	45
i	Avoir accompli au moins quatre (04) missions de contrôle et de surveillance des travaux de réalisation des périmètres irrigués et ou de forages au cours des 10 dernières années financées par des partenaires en développement (28 points, soit 07 points/mission exécutée et prouvée)	28

Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA)- Sélection d'un cabinet/bureau pour la mission de contrôle et surveillance des travaux de périmètres irrigués à travers la réalisation de 162 forages équipés en poste d'eau autonome à énergie solaire au profit des producteurs maraîchers bénéficiaires du ProMIFA dans les régions de la Kara et des Savanes- Référence PTBA 2025 : 1120601; PPM 2025 :TGO-2000001051-0103-CS-QCBS 2025-Formulaires de soumission des manifestations d'intérêt (MI)-Mandat de la mission et critères d'évaluation des MI

ii	<i>Avoir réalisé au moins deux (02) missions de surveillance et de contrôle des travaux de réalisation des périmètres irrigués, couplées de la réalisation des forages dont au moins un (01) portant sur les forages équipés en poste d'eau à énergie solaire et au cours des dix (10) dernières sur un projet/programme financé spécifiquement par le FIDA (17 points, soit 09 points pour la mission portant sur les forages équipés en poste d'eau à énergie solaire et 08 points pour l'autre mission)</i>	17
D	Nombre et qualification du personnel professionnel permanent	15
i	<i>Au moins quatre (04) employés relevant des fonctions ((1) de direction, (2) administratives, (3) techniques, (4) de finances et ou de comptabilité) de niveau minimum BAC 2</i>	15
E	Organisation managériale et technique des consultants (cabinets)	10
i	<i>Les candidats devront fournir des informations claires et précises sur leur organisation technique, assortie d'un schéma de structuration (organigramme) dégageant les organes essentiels (administratif, financier et technique) d'une part et sur les moyens matériels et financiers (matériel de travail et autres documents administratifs et financiers inhérents) d'autre part.</i>	10
i	Total des points	100
	Nombre minimum de points requis pour être retenu	70 points

NB/*Les preuves sur les déclarations ou les informations fournies par les consultants sont exigées (présentation et organisation (organigramme et domaines de prédilection) du consultant, certificats de bonne fin délivrés par les clients, Liste, copies des curricula-vitae, diplômes et attestations de travail du personnel professionnel permanent).*